

Rentrée scolaire 2015

Inscriptions à partir du 9 mars

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire de septembre 2015 dans une école publique quimpéroise, en élémentaire ou en maternelle ?

Rendez-vous à l'accueil central de l'hôtel de ville, à partir du 9 mars 2015.

Un certificat d'inscription vous sera remis et vous serez invité(e) à prendre contact avec le directeur ou la directrice de l'école qui procédera à l'admission de votre enfant.

Enfants concernés

- „ Les enfants n'ayant jamais été scolarisés.
- „ Les enfants venant d'une autre commune et qui feront leur première rentrée scolaire à Quimper.
- „ Les élèves changeant d'école sur Quimper, qu'ils aient déjà été scolarisés dans une autre école publique ou privée de la ville.

Inscription d'un enfant de moins de 3 ans

Seuls peuvent être inscrits pour la rentrée scolaire les enfants ayant 2 ans accomplis à la date de la rentrée. L'admission, quant à elle, n'est possible et effective qu'en fonction de la capacité d'accueil de l'école choisie. Les enfants de 3 ans et plus y sont accueillis prioritairement.

Les enfants qui auront 2 ans entre la rentrée scolaire et la fin de l'année civile pourront être inscrits à l'hôtel de ville jusqu'au 31 décembre. Leur admission à l'école sera également faite en fonction des places disponibles.

Passage de l'école maternelle à l'école élémentaire

Si l'enfant poursuit sa scolarité dans le même groupe scolaire quimpérois, vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir. L'admission en CP est traitée directement par les directeurs ou directrices de l'école.

DOCUMENTS à fournir

- Le livret de famille ou l'acte de naissance de votre enfant
- Un justificatif de domicile
- Le carnet de santé
- Le numéro d'allocataire CAF
- Si votre enfant est déjà scolarisé, un certificat de radiation de l'ancienne école
- Une copie du jugement le cas échéant

Où ?

À l'accueil de l'Hôtel de Ville de Quimper
44 place Saint Corentin - TÉL. 02 98 98 89 81

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 18H
Le samedi de 9H à 12H

CONTACT PRESSE
CABINET /
COMMUNICATION

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
CS 26004
29107 QUIMPER CEDEX

TÉL. 02 98 98 89 71
Ou 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh

PLUS D'INFOS
www.quimper.bzh

 VilledesQuimper

 @VilledesQuimper

Sectorisation

Afin de garantir un meilleur équilibre dans les effectifs scolaires, la ville de Quimper met en place une sectorisation adaptée aux enjeux quimpérois.

Les écoles maternelles et élémentaires sont réparties sur six périmètres fondés sur les habitudes de déplacement des familles.

Pour connaître votre périmètre de rattachement :

Consultez la carte en ligne à l'adresse suivante : www.quimper.BZH/518

Vous souhaitez inscrire votre enfant hors de votre périmètre, des dérogations sont toujours possibles

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école hors de votre périmètre, vous devez retirer un formulaire de demande de dérogation lors de votre démarche d'inscription en mairie centre ou le télécharger sur le site Internet.

Votre demande doit être motivée et accompagnée des pièces justificatives.

Elle est examinée par une commission des dérogations mise en place pour statuer sur les situations particulières.

Une dérogation de plein droit est accordée aux familles ayant un premier enfant déjà scolarisé dans l'école ou le groupe scolaire demandé.

Attention : l'octroi de la dérogation ne constitue pas un droit, mais une simple faculté accordée au regard des motifs de la demande, de l'exigence de l'intérêt général et sous réserve d'une capacité d'accueil suffisante dans l'école demandée.

Vous n'habitez pas Quimper, mais vous souhaitez inscrire votre enfant à Quimper dans une école publique

Vous avez la possibilité d'émettre deux choix parmi l'ensemble des écoles publiques de Quimper. La ville de Quimper inscrira alors l'enfant dans l'une des écoles souhaitées en fonction de sa capacité d'accueil.

Vous n'êtes pas concerné par cette sectorisation :

- si votre enfant est affecté en CLIS
- si vous souhaitez inscrire votre enfant en classe bilingue à l'école Jacques Prévert.

CONTACT PRESSE

CABINET /
COMMUNICATION

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
CS 26004
29107 QUIMPER CEDEX

TÉL. 02 98 98 89 71
Ou 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh

PLUS D'INFOS

www.quimper.bzh



VilledesQuimper



@VilledesQuimper

DOCUMENTS à fournir

- Une attestation d'employeur
- Une attestation de mode de garde
- Un certificat médical ou tout autre document

Plus de renseignements

Direction de l'éducation et de l'enfance

TÉL. 02 98 98 87 27

www.quimper.bzh

Une plaquette d'information sera disponible à l'accueil de la mairie centre, dans les mairies annexes, écoles, crèches, bibliothèques, centres de loisirs

Et téléchargeable sur le site internet de la ville.